



Bulletin communal

Septembre 2016

Editorial

Cette année, nous avons vécu des moments préoccupants qui nous ont tous bouleversés. Heureusement, notre attention a pu aussi être tournée vers des événements plus agréables qui nous ont permis d'évacuer nos peurs, nos craintes.

Durant ces derniers mois, vos sens ont dû être en éveil, supportant avec ardeur l'une ou l'autre discipline sportive. Tous ces sportifs nous ont procuré du bonheur, de la joie, de la fierté et en même temps, ils nous ont donné une belle leçon de vie, de courage, de persévérance, de volonté. Toujours mieux faire ! Se surpasser !

La plupart d'entre vous ont repris leurs activités tout comme les écoliers, les étudiants. J'espère que vous avez eu l'occasion de prendre un peu de repos, vous permettant ainsi de faire le plein d'énergie.

En parcourant cette nouvelle revue, vous découvrirez bon nombre de conseils judicieux afin que vous puissiez associer travail avec détente, sport, découverte, nature. Pourquoi ne pas parcourir notre belle commune, à pied ou à vélo, afin d'admirer son riche patrimoine sous les couleurs chatoyantes qu'offre l'automne, une saison qui ne manque pas de charme ?

Marie Alice Vandereyken
Bourgmestre



vivre la Hesbaye

Du côté des travaux

Parking de l'école à Celles



Les travaux d'aménagement du parking, réalisés par les Etablissements Chêne de Trooz, ont débuté au mois d'août dernier et devraient se terminer aux alentours du 20 septembre prochain. Encore un peu de patience pour une meilleure accessibilité.

Rue de Saives

Stabilisation du bord de voirie. Les Etablissements Pierre Frère et Fils de Milmort ont réalisé le raclage et posé un nouveau tarmac dans le courant du mois d'août.



Les amoureux des bancs publics

Début de l'installation de 8 nouveaux bancs publics. D'autres suivront, ...



Rues Saine-Anne et A. Jamouille

Aménagement sécuritaire
Rétrécissements et coussins berlinois placés par nos services communaux.



Travaux dans les cimetières

De nouvelles caves-urnes ont été installées dans **le cimetière de Celles**. Une pelouse de dispersion y a aussi été aménagée.

Prochainement, ce sera au tour du **cimetière de Viemme** de profiter de rénovations : les allées du vieux cimetière feront peau neuve et seront délimitées par une bordure de pierre, le columbarium sera remplacé, des caves-urnes y seront également placées.

Ces dernières peuvent accueillir jusqu'à 4 urnes cinéraires et seront proposées en concession au prix de 500€ pour une durée de 30 ans.



L'été dernier, la commune a commencé à équiper les cimetières d'ossuaires pour pouvoir reprendre des parcelles en fin de droits ou en état d'abandon.

Pour tout renseignement, **n'hésitez pas à contacter nos services.**

Pour rappel, une concession de terrain dans nos cimetières communaux revient à 200€ (pour une durée de 30 ans). Le prix d'une cellule de columbarium est de 300€. Toutes les concessions peuvent être renouvelées pour 10 ans au prix de 50€.

Entretien des tombes

Art. L1232-12. **L'entretien des sépultures** sur terrain concédé incombe à toute personne intéressée (titulaire de la concession, ses héritiers ou bénéficiaires, mais aussi toute personne non apparentée, administrations, associations concernées par un monument ayant une valeur historique ou artistique).

L'état d'abandon est constaté par un acte du bourgmestre ou de son délégué. Une copie de l'acte est affichée pendant 1 an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière.

A défaut de remise en état à l'expiration de ce délai, la sépulture revient au gestionnaire public qui peut à nouveau en disposer.



Zone de secours Hesbaye

Comment réagir en cas d'incendie

Vous pouvez essayer d'éteindre le feu avec ce que vous avez sous la main (seau d'eau, tuyau d'arrosage, extincteur). **Précision importante** : verser de l'eau sur une huile en feu (friteuse, fondue) provoque des jets de flamme. Sans moyens d'extinction spécifiques, le mieux est d'employer un tissu humide (mais pas trempé) pour arrêter l'apport d'oxygène.

Ceci dit, n'oubliez pas que la vitesse de propagation du feu est très importante ! En l'espace de quelques minutes seulement, la puissance du feu peut être telle qu'il est préférable de quitter son logement.

Dans tous les cas, la présence de **détecteurs de fumée** est primordiale : ils vous préviennent du danger dans les meilleurs délais et vous permettent de vous mettre rapidement à l'abri.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site suivant : www.pompiershesbaye.be

Police de Hesbaye

Missions des motards

Une **brigade moto**, composée de 6 hommes, 5 inspecteurs et 1 inspecteur principal, sillonne les routes de la zone de police de Hesbaye.

Cette brigade compte 2 motos de type BMW 1200 RT (achetées en 2015) et un véhicule léger.

Cette brigade moto a vu le jour pour aider à lutter contre différents soucis majeurs, dont notamment **le roulage**.

La brigade moto lutte contre le non-respect de limitation de vitesse, contre l'alcool et la drogue au volant (qui occasionnent encore trop de blessés et de tués sur nos routes). Elle surveille aussi le transport : contrôle de la tachygraphie et du chargement, pas toujours aux normes.



© faimonsnous.be



Les règles à suivre

- ♦ Rester calme ! Cette règle est essentielle pour le bon déroulement de l'évacuation des lieux et la gestion de la suite de l'incendie.
- ♦ Procéder à l'évacuation, s'assurer qu'il n'y a plus personne dans l'habitation et prévenir les secours dès que possible : **faites le 112**.
- ♦ Dès le début de l'incendie, ne pas essayer de prendre des objets de valeur et autres papiers importants : ces quelques secondes que vous passez à récupérer vos effets peuvent vous coûter la vie, pensez-y !
- ♦ Ne pas ouvrir une porte chaude : cela signifie que potentiellement, le feu est présent dans la pièce. Il faut à tout prix éviter de faire un appel d'air qui alimenterait le feu.
- ♦ Si la zone d'évacuation est enfumée : ramper au sol en se dirigeant vers une zone sans risque, car la chaleur et les fumées toxiques montent.
- ♦ Si les cheveux ou les vêtements d'une personne s'enflamment, recouvrir le corps avec les moyens dont vous disposez afin d'étouffer le feu.
- ♦ Ne jamais retourner dans un immeuble en feu, même pour y récupérer un être vivant. Vous vous mettez en danger. Les professionnels du feu s'en chargeront. Votre intervention risque d'entraver le travail des pompiers et de rendre la mission de sauvetage plus compliquée encore.



L'objectif premier est d'essayer d'éduquer le contrevenant afin de lui faire prendre conscience des risques de sa conduite. Le côté attractif de la moto permet également un bon contact avec les enfants qui peuvent répéter le message auprès de leurs parents ou grands-parents (ce qui passe encore mieux).

Ensuite, il faut passer au côté répressif.

De plus, les motards participent à toutes **les missions de prévention** telles que : «Place aux enfants» et «L'éducation routière».

Ils effectuent des patrouilles préventives (prévention habitation), des escortes V.I.P (sigle de l'anglais *very important person*, personne très importante), des missions de fluidité de la circulation et assurent une visibilité de la Police sur le terrain.

Actuellement, des contrôles en partenariat sont mis en œuvre avec d'autres zones de Police et la Police des autoroutes.

Le but poursuivi par cette unité est d'avoir un maximum de présence sur le terrain et de faire bénéficier la population de notre zone de **la meilleure sécurité/protection possible**.



Semaine de la mobilité

Chaque année, la Wallonie propose au grand public de se mobiliser **du 16 au 22 septembre**, lors de la Semaine de la Mobilité européenne.

L'objectif ? Préconiser l'utilisation rationnelle de la voiture en démontrant les avantages des modes de déplacement alternatifs comme la marche, le vélo, le covoiturage, le bus, le train, ...

Il est essentiel d'agir en faveur d'une mobilité plus efficace, plus respectueuse de notre cadre de vie.

Focus sur le covoiturage

Cette année, la Semaine de la Mobilité en Wallonie met le focus sur le covoiturage. Ce mode de déplacement convivial et facile à mettre en place a encore une grosse marge de progression à réaliser en Wallonie. Il permet de réduire significativement le nombre de véhicules avec une seule personne à bord.

Le vendredi 18 septembre sera la "Journée du Covoiturage" durant laquelle un maximum de Wallons seront sensibilisés à ce mode de transport alternatif.



Faites la route avec vos voisins

Carpool.be, portail directement accessible sur le site internet de la commune, centralise toutes les demandes et toutes les offres des candidats covoitureurs.

Grâce à ce système, il vous est possible de covoiturer avec des habitants de votre voisinage vers une même destination. Vous allez peut-être découvrir que vous faites tous les jours le même trajet que votre voisin !

L'avantage d'un **portail local** est la visibilité immédiate des covoitureurs **au départ de votre voisinage**. Une carte interactive vous permet de voir très rapidement que vous n'êtes pas le seul à vouloir partager la route. Une fois enregistré, il vous suffit de cliquer sur la carte pour avoir accès aux coordonnées des autres participants. Vous pouvez ensuite les contacter afin d'arranger votre trajet commun.



Covoit'stop

Faimes s'est inscrite dans le projet Convoit'Stop, **un système d'autostop élaboré et sécurisé**, mis sur pied par la Province de Liège.

Les utilisateurs s'inscrivent sur le site ou via leur commune et signent la charte. Cela va permettre de les **identifier** et de les **responsabiliser**.

Ils reçoivent ensuite un kit constitué d'une carte de membre, d'un autocollant (automobilistes), de cartons de direction (piétons) et d'un brassard (piétons).

Des panneaux d'arrêt seront installés à différents **endroits stratégiques** où l'automobiliste peut s'arrêter pour charger le piéton. Le dossier est toujours en cours de finalisation.

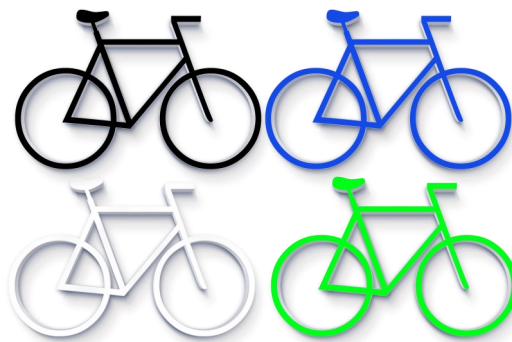
Les «covoit'stoppeurs» se présentent mutuellement leur carte et peuvent, pour plus de **sécurité**, envoyer un SMS indiquant leur numéro de membre à un numéro central.

Ouvert à tous, ce système est cependant déconseillé aux jeunes de moins de 15 ans. Une autorisation parentale est demandée aux jeunes de moins de 18 ans.

Pour toute information complémentaire rendez-vous sur **www.covoitstop.be**

Aller à l'école en vélo

Conseils de prudence pour le jeune cycliste



1. Respecte le code de la route. Tu dois connaître, comprendre et respecter les règles principales du code de la route.

2. Vérifie régulièrement ton vélo. Les freins doivent bien fonctionner, les pneus être en bon état et la selle à la bonne hauteur. Les catadioptriques doivent être propres et l'éclairage en état de fonctionner dès qu'il fait sombre.

3. Communique avec les autres usagers de la route. Tends le bras lorsque tu changes de direction, cherche le regard des conducteurs pour vérifier que tu es bien visible.

4. Regarde partout avant de traverser un carrefour, avant de tourner, avant d'entrer dans un rond-point, ...

5. Sois visible. Tu peux porter une veste fluo ou des vêtements de couleur vive. Dès la tombée du jour, tu dois faire fonctionner l'éclairage de ton vélo. Les catadioptriques de ton vélo et des réfléchissants (sur ta veste, ton sac à dos, ...) permettront aux conducteurs de te voir de loin dans la lumière de leurs phares.

6. Fais attention aux obstacles imprévus. Une portière de voiture peut s'ouvrir soudainement, une voiture peut sortir d'un garage. Roule à 1 mètre du bord de la chaussée ou des voitures stationnées.

7. Ralentis et, si c'est utile, arrête-toi aux carrefours et aux ronds-points. Tu pourras alors bien évaluer si la voie est libre et si tu peux t'engager.

8. Ne roule pas avec des objets qui peuvent te gêner ou te distraire. Pour être stable, place tes effets sur le porte-bagages ou dans un sac à dos. Évite aussi les écouteurs, qui limitent l'attention et ton écoute. Le GSM à la main est interdit (comme pour **tous** les conducteurs).

9. Si tu n'es pas à l'aise, déplace-toi comme un piéton. Tu peux parcourir un passage à pied, le vélo à la main.

10. Porte un casque. Le casque protège ton cerveau en limitant fortement le risque de blessure à la tête. Et puis, il peut aussi te donner un certain style !

Marcher : tout bénéfique pour vous-même et la planète !

« La marche est le meilleur remède pour l'homme » : cette phrase, supposément prononcée par Hippocrate il y a 2000 ans, s'applique encore plus de nos jours puisqu'une étude publiée récemment affirme que pour se maintenir en bonne santé, il est nécessaire de **faire entre mille et dix mille pas par jour**.

Effectivement, les nouvelles technologies ont profondément influencé nos habitudes de vie en réduisant l'effort physique nécessaire pour accomplir la plupart des activités quotidiennes.

Nous pouvons nous adonner à la marche pour le plaisir, mais aussi pour améliorer notre santé en l'intégrant à notre **routine quotidienne**. De cette manière, nous faisons d'une pierre deux coups, puisque nous respectons davantage notre environnement. Pensons-y et marchons dès que possible (faire des courses, aller à l'école ou au travail, ...). Janvier n'est pas le seul mois des bonnes résolutions : profitons de la semaine de la mobilité pour changer nos habitudes !



Marcher régulièrement permet :

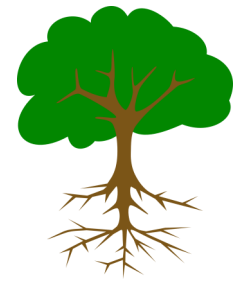
- ♦ de réduire le risque de maladies du cœur et d'accident vasculaire cérébral;
- ♦ de baisser la tension artérielle;
- ♦ de diminuer le taux de cholestérol;
- ♦ d'augmenter la densité osseuse;
- ♦ d'atténuer les problèmes d'arthrose;
- ♦ de soulager les maux de dos.

Cette activité améliore grandement votre fonction respiratoire. Elle aide également à perdre du poids et tonifie les muscles des jambes.

Enfin, marcher détend l'esprit et peut également soulager les symptômes de la dépression.

A vous donc les belles balades ! A ce sujet, vous recevrez prochainement la nouvelle carte de Faimés, qui répertoriera les promenades à faire dans notre campagne hesbignonne.

Arbres et haies à bonne distance des propriétés voisines

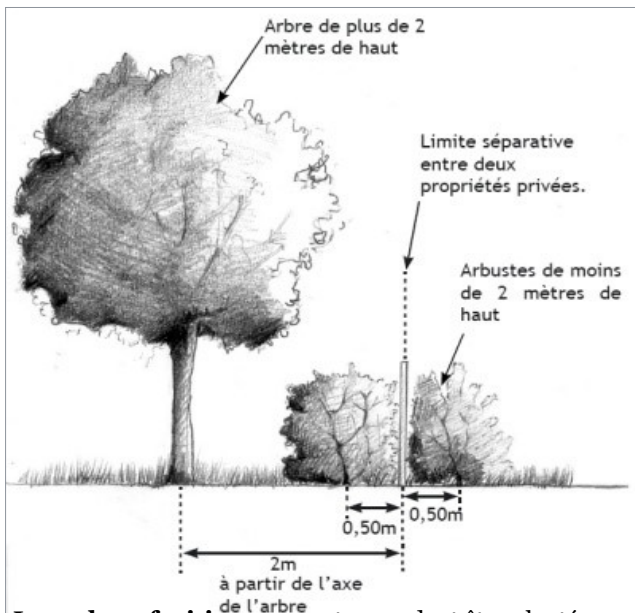


Guide pratique pour clôtures et plantations

Il convient de respecter les règlements en matière de plantations. Cela évite bien des désagréments entre voisins.

Plantation

Les dispositions de l'article 35 du Code rural précisent que la distance des plantations situées près de la limite séparative de deux propriétés est de **2m pour les arbres de haute tige** et de **50cm pour les autres arbres et haies vives**, et cela à défaut d'usage constant et reconnu. La distance doit être calculée à partir de l'axe médian de l'arbre à la limite séparative des propriétés. Un arbre est considéré «haute tige» dès qu'il dépasse une hauteur de 2m.



Les arbres fruitiers peuvent cependant être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance.

En cas de non-respect des distances légales, les dispositions de l'article 36 du Code rural prévoient que le voisin victime d'une illégalité peut exiger que les arbres, haies, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale soient arrachés et cela aux frais de l'auteur des faits. Ces critères sont laissés à l'appréciation du **Juge de Paix**.

Les dispositions de l'article 34 du Code rural consacrent une présomption selon laquelle, sauf preuve contraire, **les arbres plantés sur la limite séparative ainsi que ceux qui sont plantés dans une haie mitoyenne sont mitoyens**. Ces dispositions précisent également que chaque voisin a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés, sous réserve d'abus de droit dans le chef d'un des copropriétaires.



Entretien

D'une manière générale, **le Code rural impose un entretien des arbres susceptibles de voir pousser leurs branches ou les racines chez le voisin**.

Il peut être contraint à couper ces branches. Si ce sont les racines qui avancent sur son terrain, il est en droit de les couper lui-même. Toutefois, le Code rural ne règle pas le problème de la hauteur et de la largeur maximum des haies. En ce qui concerne les haies plantées en façade, les haies implantées à moins de 2m de la limite de la voirie publique ne peuvent dépasser 1,50m de hauteur.

Le règlement de Police communal prévoit que **tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :**

- ♦ ne dépasse sur la chaussée à moins de 6m au-dessus du sol;
- ♦ n'empiète sur l'accotement ou le trottoir à moins de 4m au-dessus du sol;
- ♦ ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière qu'elle qu'en soit la hauteur;
- ♦ ne puisse perturber les installations aériennes électriques, de télécommunication et de télédistribution.

Pour les haies plantées entre parcelles privées, il n'y a pas d'usage local quant à leur taille. Il y a lieu toutefois de se conformer aux éventuelles prescriptions urbanistiques qui figurent dans les permis d'urbanisme, de lotir ou d'urbanisation.





L'entretien des trottoirs

La commune de Faimés s'engage à réduire l'usage de pesticide sur le domaine public afin d'atteindre l'objectif «**zéro phyto**» en 2019 et de respecter la législation régionale en la matière. Dernièrement, la commune s'est équipée de matériel permettant le désherbage mécanique des filets d'eau.

A ce sujet, nous souhaitons rappeler que **le désherbage des trottoirs et rigoles en zone agglomérée est à charge du riverain**, en vertu de l'article 26 du règlement de police édicté comme suit :

Article 26.- Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever aux pieds des haies et des murs séparant de la voie publique la ou les propriétés qu'il occupe les mauvaises herbes qui y poussent.

De même, il est tenu d'arracher les herbes croissant sur toute l'étendue du trottoir qu'il occupe et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à son habitation jusque et y compris la rigole, si elle existe.

Ce désherbage doit désormais se faire sans herbicides chimiques.

Dans le même objectif de propreté et de salubrité publique, il est utile de rappeler les articles 27 et 29 de ce règlement :

Article 27.- Les propriétaires, usufruitiers, locataires ou occupants seront tenus d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge afin de ne pas propager les semences de ces végétaux nuisibles dans les propriétés voisines.

Article 29.- Sauf dérogation accordée par le Bourgmestre, les herbes seront tondues ou fauchées au minimum 2 fois par an, avant la fin du mois de juin et avant la fin du mois de septembre.

Feux de jardin

Les feux de jardin sont interdits sauf pour les déchets végétaux d'entretien de propriété et ce à plus de **100 mètres** des habitations, édifices, forêts, bois, vergers, bruyères, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tous matériaux inflammables. Les dimanches et jours fériés, aucun feu ne peut être allumé.

Les feux sont interdits par grand vent.

Pendant la durée d'ignition, **les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure**. L'importance du feu doit être maintenue à un niveau tel qu'il puisse être maîtrisé par ceux qui l'ont allumé.



Rappel utile

Le **tétanos** est une maladie infectieuse grave, causée par la bactérie *Clostridium tetani*. Répandue dans le sol, cette bactérie peut pénétrer dans l'organisme à travers une plaie souillée. Elle produit une toxine redoutable.

Une vaccination complète procure une protection totale contre le tétanos.

La vaccination de rappel est recommandée tous les dix ans à partir de l'âge de 15-16 ans.

Faimes, bien classée pour le tri des déchets



D'après le tableau ci-contre, communiqué par **Intradel**, nous pouvons remarquer que la commune de **Faimes** est en très bonne position concernant la gestion des conteneurs gris : **14ème sur les 72 communes** de la province de Liège et **1ère** de l'arrondissement Huy-Waremme !

Même s'il indique une augmentation (vraiment peu importante, ceci dit), c'est un beau résultat qui reflète l'implication des citoyens de notre commune dans le tri des déchets.

Continuons chacun à poursuivre nos efforts pour respecter toujours et encore l'environnement.



COMMUNES	OM 2015	%		COMMUNES	OM 2015	%
BAELEN	60	-51%		AYWAILLE	104	-1%
AUBEL	61	-55%		DONCEEL	105	2%
WELKENRAEDT	64	-54%		ESNEUX	105	-1%
PLOMBIERES	66	-53%		CHAUDFONTAINE	105	-22%
OLNE	69	-40%		TINLOT	105	3%
HERVE	71	4%		HANNUT	108	1%
MODAVE	76	-1%		HERSTAL	109	3%
FERRIERE	79	7%		HAMOIR	110	-1%
ANTHISNES	80	5%		CRISNEE	110	2%
CLAVIER	81	6%		SAINT-NICOLAS	110	7%
NANDRIN	81	5%		ENGIS	111	1%
OUFFET	81	16%		FLEMALLE	111	3%
SPRIMONT	82	3%		WAREMME	112	3%
FAIMES	86	2%		SPA	112	2%
AWANS	87	4%		OUPEYE	117	0%
REMICOURT	89	7%		WISE	121	0%
FEXHE-HT-CLOCHER	89	8%		THIMISTER-CLERMONT	122	5%
GEER	90	5%		JALHAY	124	3%
BRAIVES	90	2%		PEPINSTER	126	-4%
BLEGNY	90	8%		SERAING	127	6%
LONTZEN	91	-2%		RAEREN	132	0%
MARCHIN	93	1%		HUY	133	1%
BURDINNE	93	-2%		THEUX	133	1%
LINCENT	93	3%		DALHEM	141	4%
FLERON	93	1%		LIMBOURG	149	0%
VILLERS	94	1%		EUPEN	151	0%
AMAY	94	-1%		BASSENGE	153	-1%
BERLOZ	94	1%		SOUMAGNE	155	0%
TROOZ	95	2%		NEUPRE	160	6%
VERLAINE	95	3%		JUPRELLE	163	3%
COMBLAIN	99	1%		KELMIS	164	0%
OREYE	100	4%		BEYNE-HEUSAY	172	0%
WANZE	100	2%		ANS	178	-1%
GRACE	100	6%		DISON	179	2%
SAINT-GEORGES	102	2%		VERVIERS	193	-1%
WASSEINGES	102	1%		LIEGE	201	-3%
OM 2015 : kilos de déchets par habitant, par an				TOTAL	136	-2%

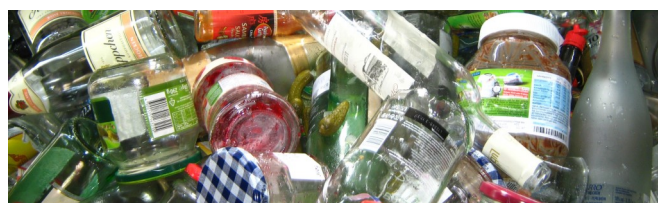
% : évolution par rapport en 2014

Nouveau : bulles à verre enterrées

Des bulles à verre enterrées seront prochainement implantées au parking de l'école fondamentale de Celles, à proximité de l'Administration communale.

Les bulles à verre traditionnelles ne sont pas tout à fait ce qu'on peut appeler **un modèle environnemental**. L'enfouissement de ces bulles apportera sans aucun doute une **amélioration de la propreté ainsi qu'une diminution des nuisances** : un site plus esthétique inspire davantage de respect en terme de propreté.

On peut ainsi espérer réduire ou même voir disparaître les dépôts clandestins et sauvages. Le dispositif, étant sous terre, réduit également les nuisances sonores.



Ces bulles présentent également un avantage certain au niveau de **l'accessibilité** : elles sont plus faciles d'accès pour tout le monde

Intradel mettra elle-même le site de bulles à verre enterrées (SBVE) à disposition de la commune moyennant paiement d'une redevance de mise à disposition s'élevant à 90€/mois pour une durée de 15 ans, au terme de laquelle, les bulles appartiendront à la commune.

Qualité de l'eau à Faimés



D'où provient l'eau du robinet ?

Votre raccordement dépend de l'aire de distribution 01017 de WAREMME-BOVENISTIER. Celle-ci est alimentée par l'eau traitée des puits de Waremmes et de Bovenistier.

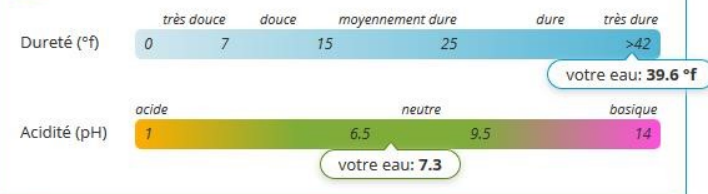
Au cours de ces 12 derniers mois, 80 prélèvements de contrôle ont été réalisés sur cette zone de distribution par le laboratoire de la SWDE.

Comme vous pouvez le voir dans les tableaux, **la qualité de l'eau** de distribution est conforme aux dispositions légales.

Bon à savoir :

un litre d'eau du robinet revient à 0,00477 €, soit 4,77 € le m³ (1000 litres). Malgré l'évolution du prix ces dernières années, il ne faut même pas déboursier 1/2 cent pour disposer à volonté d'une eau potable de qualité, quel que soit le moment de la journée. Il suffit d'un simple geste : ouvrir le robinet. Ces 0,004 € par litre comprennent la livraison du produit, la garantie qualité, mais aussi tous les services offerts par la Société wallonne des eaux.

Dureté et acidité



Composition

Ca ⁺⁺	Mg ⁺⁺	K ⁺	Na ⁺	Cl ⁻	SO ₄ ⁻
Calcium	Magnésium	Potassium	Sodium	Chlorures	Sulfates
136,3 mg/l	13,5 mg/l	2,2 mg/l	16,9 mg/l	50,7 mg/l	39,8 mg/l

Nitrates et pesticides

nitrates 42,7 mg/l	Les nitrates sont des composés chimiques résultant d'une dégradation de l'azote. Les sources principales de nitrates sont les engrais et les rejets domestiques d'eaux usées. Concentration maximale autorisée 50mg/l.
pesticides 65 ng/l	Les pesticides sont des produits phytosanitaires tels qu'insecticides, herbicides, fongicides. Concentration maximale autorisée 500ng/l.

Pour plus d'infos, consultez la site de la SWDE : <https://www.swde.be/fr/actualite/dans-votre-commune>

L'écopasseur

Primes énergie et rénovation

La prime énergie est un ensemble d'aides financières octroyées par le S.P.W. (Service public de Wallonie) pour l'exécution de travaux destinés à améliorer la **performance énergétique d'un logement**.

Remplacer la toiture, les menuiseries extérieures ou les sols, rendre l'électricité conforme, éliminer la murelle ou assécher les murs : tous ces travaux vous donnent droit, à certaines conditions, à **la prime à la rénovation**.

Pour bénéficier de ses avantages, plusieurs critères doivent être remplis en ce qui concerne votre situation personnelle, le logement concerné ainsi que la nature des travaux.

Pour savoir si vous remplissez les conditions et connaître les démarches à suivre, n'hésitez pas à vous adresser à notre écopasseur, M. Dorn.

Celui-ci peut vous aider à calculer les gains en énergie possibles suivant les travaux effectués en isolation, chauffage, panneaux solaires, pompes à chaleur, ...

Ce service est entièrement gratuit.

La permanence a lieu à la maison communale de Faimés chaque vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

Monsieur Jean DORN – écopasseur

ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com

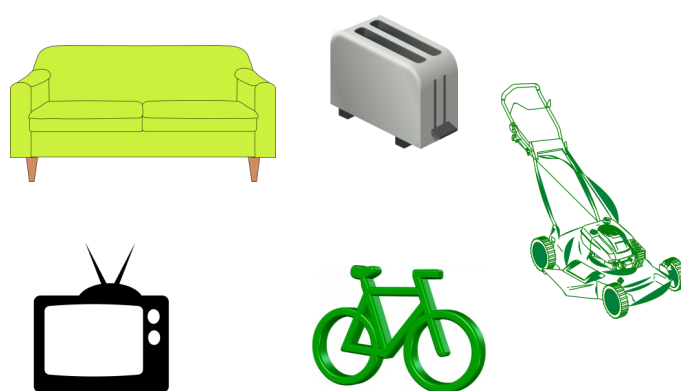
La ressourcerie

La solution pour vos encombrants Collecte sur Faimés le 13.09.16

Comment procéder ?

- ♦ Vous appelez le 04/220 20 00 et prenez rendez-vous avec l'équipe de collecte;
- ♦ Vous donnez une liste de vos encombrants, la plus complète possible;
- ♦ Vous placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble (pas sur le trottoir) le jour convenu.

Les pièces multiples doivent être groupées (liez les planches, placez les petits objets dans des caisses en carton)





L'or blanc de la betterave

Introduite en Hesbaye dans les années 1850, la betterave a très vite transformé le visage de la campagne hesbignonne.

Les armées britanniques avaient imposé un blocus à tous les ports français. En réponse à ce mouvement stratégique, Napoléon 1er avait répondu par un embargo sur les produits britanniques, en ce compris le sucre de canne, venant des Antilles. La pénurie s'est très vite fait sentir en Europe. L'Empereur, voulant se libérer de cette dépendance au sucre antillais, décide de soutenir la culture betteravière. Mais la fin de l'embargo fait du tort aux sucriers européens et le sucre de la betterave, plus onéreux, perd du terrain face au sucre de canne.

Ce n'est qu'en 1948, après l'abolition de l'esclavage, que la différence de prix entre la canne et la betterave s'équilibre. L'agriculture betteravière est sauvée et elle fait son grand retour. **Dès le début des années 1850, les fermiers hesbignons commencent à cultiver cet or blanc.** Beaucoup d'industries naissent un peu partout.

Il y avait jadis de nombreuses sucreries dans la région (174 pour la Belgique), et notamment à **Les Waleffes**. Mais, peu à peu, elles ont disparu.

Il ne restait plus que celle de Hollogne/Geer, rachetée par la Raffinerie Tirlemontoise. Cette dernière fut absorbée par Südzucker en 1987. La râperie de Hollogne/Geer fut démolie au début des années 2010. Aujourd'hui, on ne trouve plus dans notre région qu'une râperie à Leuze-Longchamps, une sucrerie à Wanze et une sucrerie-râperie à Tirlemont.

La culture de la betterave demande de nombreuses attentions. Plante bisannuelle, elle concentre le sucre dans sa racine durant sa 1ère année de vie, c'est la phase végétative. La 2ème année, elle entame sa phase reproductive, avec la production d'une hampe florale qui évolue en fruits, desquels on extrait les graines.

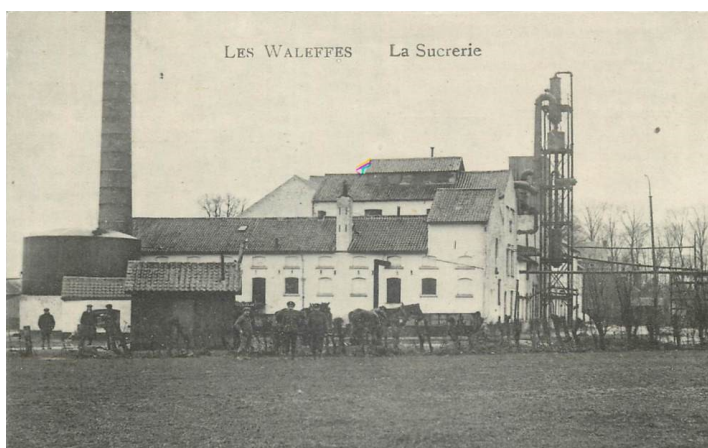
En Hesbaye, seule la phase végétative est exploitée pour extraire le sucre. La betterave est une plante «nettoyante», qui favorise le rendement céréalier l'année suivante. On dit que «le sol conserve le souvenir de la betterave».

La betterave sucrière requiert des terres très riches, préparées en profondeur, ce qui explique la puissance des imposants tracteurs que l'on rencontre sur nos routes.

À l'automne, c'est la récolte. Elle débute fin septembre et doit impérativement être terminée fin décembre, début janvier. La principale priorité des producteurs est alors de transporter leurs betteraves vers les usines de transformation.

Désormais, sur nos chemins, nous rencontrons moins de charrois classiques de tracteur avec benne de betteraves. Celles-ci sont le plus souvent amenées par camion à Tirlemont ou à Longchamps.

La réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) et la suppression des quotas betteraviers à partir d'octobre 2017 annoncent de profonds changements encore dans le secteur.



Les vergers

Une pomme par jour éloigne le médecin pour toujours



La production fruitière wallonne est essentiellement présente dans la zone limoneuse du Hainaut à la province de Liège.

Parmi les provinces wallonnes, celle de Liège est la première productrice de fruits. Elle regroupe près de 70% de la superficie fruitière en Wallonie, principalement dans la région de Liège, Visé, Waremme et Hannut.

Environ 1.500 hectares de culture sont consacrés à la production de fruits, dont 750 à la pomme. La majorité des plantations se trouvent en **Hesbaye**.

Les fruits sont cultivés sous tunnel, sous serre ou en vergers. Ces derniers sont les plus importants. Depuis une trentaine d'années, les vergers de basses tiges ont remplacé ceux de hautes tiges.

Les fruiticulteurs wallons produisent une dizaine de variétés de pommes. Voici, ci-dessous, les cinq les plus commercialisées.

- ♦ L'une des meilleures variétés est la **Jonagold**. Issue d'un croisement entre la Golden Delicious et la Jonathan des U.S.A, elle est cultivée chez nous depuis le début des années 80 et représente 60% de la production totale des pommes belges. La Belgique en est aussi le principal producteur européen. Cette pomme, relativement grosse aux teintes rouge-orange et jaune-vert, a une chair ferme, très juteuse, croquante, sucrée et acidulée.
- ♦ La **Jonagored** est l'une des nombreuses variétés mutantes de la Jonagold. Elle ne représente actuellement qu'une faible part de la production nationale de pommes. Ce fruit, principalement rouge foncé, présente une consistance plus juteuse et plus croquante que sa grande sœur, la Jonagold. Elle est aussi un peu plus petite et plus acidulée.



- ♦ Il suffit de goûter la Cox orange pippin, plus communément appelée **Cox**, pour être convaincu de ses qualités exceptionnelles. Moyennement grosse, sa peau est mince et de couleur orange-jaune teintée de rouge. Sa chair savoureuse est très juteuse et parfumée. C'est une pomme délicieuse, dont la culture est toutefois délicate.
- ♦ L'**Elstar**, croisement entre la Golden Delicious et l'Ingrid Marie, connaît un succès croissant depuis quelques années. En raison de sa taille (fruit pas trop gros), de son excellente saveur légèrement douce et de sa belle apparence, cette pomme est très appréciée des enfants.
- ♦ La Belle de Boskoop fait partie de la famille des Reinettes. Aussi appelée, **Boskoop**, c'est une grosse pomme rugueuse de couleur gris-vert rouillée. Ces dernières années, on commercialise surtout des mutants rouges. Aucune autre variété ne contient autant de vitamines C, d'acide malique et de sucre. Elle est parfaite en cuisine.

La pomme est avant tout destinée à être croquée, mais elle est aussi un merveilleux ingrédient de base pour de nombreuses préparations comme le jus de pommes, le cidre, les vins ou alcools de fruits, les sirops de pommes, les compotes, les confitures, les gelées ou les gâteaux.

Dans nos villages, vous trouverez directement auprès des producteurs de succulentes pommes et des produits dérivés. **Cet excellent fruit** ne manque pas d'atouts, alors, profitez-en !



Pour nos aînés



Activités proposées par le Conseil Communal
Consultatif des Aînés (C.C.C.A.) de Faimés :



♦ **Le 1/10/2016 : balade de 3,5 km vers Les Waleffes.**

Rendez-vous à 9h45 au Cortil à Borlez.

Départ à 10h00.

Retour au Cortil où une collation sera offerte. Possibilité de déguster un sandwich pour 3 € (sur réservation avant le 25/09 auprès d'un membre du Comité); pique-nique admis.

A 14h00 : **balade de +/- 3 km (1h30) du Cortil vers Aineffe**

♦ **Le 26/11/2016 : goûter-spectacle de magie** en la salle

La Forge à Faimés, dès 14h00.

Réservation obligatoire avant le 20/11. Participation aux frais : 5 € (à payer sur place).

♦ **Le 22/10/2016 : visite du centre historique de Liège, côté Hors-Château, d'une durée de +/- 1h30.**

Départ à 9h00 en car à l'école de Faimés, rue Braas.

Lunch à «L'œuf au plat» (à partir de 9 €), sur réservation.

14h00 : **brasserie Curtius** avec dégustation de bières.

16h00 : retour en car vers Faimés

Pour valider la réservation, merci de verser 19€ (transport + visite) sur le compte n°BE84 0910 0042 0159 avant le 10/10.

Contacts : Mme Nicole DANS, Présidente, au 0477/386 839 ou 019/58 74 81; Mme Bernadette LEONARD, Vice-Présidente, au 0475/954 072 ou 019/56 65 68; M. René RENARD, Secrétaire, au 0473/617 872 ou 019/33 05 85

Opérettes au Centre Dramatique Dialectal de Remicourt

Faimés invite les personnes âgées de 60 ans et plus aux prochaines représentations du Centre Dramatique Dialectal de Remicourt :

♦ **Le samedi 08/10/16 (5€)**

♦ **Le samedi 10/12/16 (gratuit)**

Infos et réservations (au plus tard le lundi précédant l'opérette) auprès de M. Etienne CARTUYVELS au 0475/898 289 .

Pour plus de détails, consultez le site commune@faimés.be

Horaire de la prise en charge aux places publiques :

- ♦ Aineffe : 12h50
- ♦ Borlez : 13h00
- ♦ Les Waleffes : 13h10
- ♦ Celles : 13h20
- ♦ Viemme : 13h50

Pour les enfants

Accueil extrascolaire



Que faire pendant les congés ? La commune de Faimés organise des stages pendant lesquels vos enfants sont encadrés (de 7h30 à 18h) par des **moniteurs spécialement formés** pour les activités proposées. Les participants sont répartis selon leur âge : les «**petits**» (de 2,5 à 5 ans) et les «**grands**» (de 6 à 12 ans).

Si vous souhaitez avoir des renseignements ou inscrire vos enfants, contactez Mme Angélique SEILLER (0493/199 739), M. Frédéric DELNATTE (0477/978 530) ou l'Administration communale au 019/33 98 50.

Stages d'automne :

- ♦ Eveil musical pour les petits
- ♦ Réalisation d'un roman-photo pour les grands

Stages d'hiver :

- ♦ Le monde féérique pour les petits
- ♦ Les clés du bien-être pour les grands
- ♦ Les jeux de sociétés (pour tous)



Sportez-vous bien !



Le sport apporte une certaine forme d'éthique, avec le respect de sa personne, le respect de l'autre et le respect de la règle imposée. Il consolide l'estime de soi et renforce la vie sociale. Sans oublier, évidemment, l'**effet bénéfique qu'il a sur la santé !**

Vous trouverez ci-après les sports proposés dans la commune de Faimés. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges : aucune excuse pour ne pas s'y mettre !

Etoile de Faimés



Le club de football de Faimés accueille les enfants dès 6 ans.

Les entraînements, pour les 6-12 ans, ont lieu le mercredi et le vendredi. Les juniors s'entraînent quant à eux le mardi et le jeudi.

Les matchs se déroulent pour tous le samedi, à l'exception des « scolaires », réserves et équipes premières, qui jouent le dimanche.

Pour l'inscription et d'autres renseignements, contactez :

- le Président du club, Benoît WERY 0478/881 754
- le correspondant qualifié, Gilles DEVALLEE 0491/738 735
- le coordinateur des jeunes, Lionel ORY 0498/836 601

Gymnastique Dames



Chaque mardi, un cours de gymnastique pour adultes est organisé dans la salle de gymnastique de l'école de Celles de **20h00 à 21h00**.

Contactez Mme Myriam DETIEGE au 019/32 83 17 ou au 0472/403 476

Judo Club de Faimés



Pour tous les judokas de 6 à 99 ans, cours **le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h30** au Cortil à Borlez.

Contactez M. Raphaël VAN LUYCK au 0496/069 690

Tennis Club Le Cortil



Si vous avez envie de taper sur la petite balle jaune, dans un cadre bucolique et dans un club où sport rime avec amusement, alors rejoignez **le TC Faimés !**

Vous serez surpris par la qualité des 3 terrains en terre battue ainsi que par les tarifs très attractifs !

Tout le monde est le bienvenu, quels que soient l'âge et le niveau.

Contactez M. Raphaël BORSU au 0476/525 774 ou écrivez-lui : **tc.faimés@gmail.com**

A très bientôt sur les terrains.

TTC La Renaissance



Notre club vous accueillera avec plaisir dans une ambiance conviviale et familiale, quel que soit votre niveau !

Les entraînements se font **le lundi entre 20h00 et 23h00**.

En fonction des équipes, les matchs ont lieu **le vendredi et/ou le samedi en début de soirée**.

Contactez M. René COLLIN (0498/62 65 79) ou M. José GILKINET (019/58 86 26).

E-mail : **comite@ttcrenaissance.be**

TTC Borlez

Contactez M. Christophe DUBOIS au 0475/278 371

Gymsana



En collaboration avec l'équipe du C.P.A.S. et son Président, M. Etienne Cartuyvels, l'A.S.B.L. **GYMSANA** propose des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA) visant à améliorer la qualité de vie des personnes sédentaires, âgées ou atteintes de maladies chroniques.

Entre échauffements et retour au calme, les séances variées et ludiques tiennent compte des capacités, envies et progrès de chacun.

Rendez-vous **tous les mardis entre 14h00 et 15h00**, dans le réfectoire de l'ancienne école de Celles.

Contact : M. Etienne Cartuyvels au 0475/898 289

Boîte à livres

Partager votre plaisir de lire !

La lecture a bien des avantages. Elle est le meilleur moyen pour l'apprentissage, le développement mental et l'expression orale. Elle développe les fonctions cognitives dans des proportions étonnantes.

Lire est profitable à tout âge et permet d'augmenter votre connaissance du monde, de voyager, de connaître de nouvelles réalités et de s'évader. Une bonne manière de vous procurer du plaisir.

Boîte à livres

Que faites-vous quand vous avez fini de lire un livre ? Vous le prêtez à un proche ? Si c'est le cas, le concept de la boîte à livres peut vous intéresser ...

Ce nouveau principe est extrêmement simple.

Vous avez terminé votre livre et vous ne tenez pas à le conserver.

Déposez-le dans **la boîte à livres** (en libre service) la plus proche. Et en échange, vous en prenez un autre.

Vous pouvez renouveler ce geste autant de fois que vous le désirez. C'est **pratique, citoyen, économique et gratuit.**



Si vous ne trouvez pas votre bonheur, vous pouvez aussi vous rendre à la **bibliothèque de Viemme**, rue de Huy, 177, ouverte **tous les dimanches, de 10h30 à 12h30**

Bon à savoir :

Les bibliothèques publiques sont subventionnées par la Communauté française, mais aussi par la commune, qui verse, chaque année, une somme de 8.700€ pour les bibliothèques. L'accès est gratuit pour les moins de 18 ans, l'inscription pour les adultes coûte environ 4€/an.

6 boîtes à livres seront, dans un avenir proche, installées à différents endroits de la commune :

- ♦ sur les places de Celles, Aineffe, Borlez et Les Waleffes;
- ♦ à l'entrée du Clos des Boteresses;
- ♦ à l'école de Les Waleffes.





Retour sur l'école d'hier

En cette période de rentrée scolaire, replongeons-nous dans le passé ... Voici un portrait de l'école de nos villages :

Nous sommes en 1900.

- ♦ **Aineffe** a une école communale primaire pour les garçons et une école primaire libre pour les filles. Cette dernière est fréquentée par les filles d'Aineffe, mais également par les filles de Borlez qui ne disposent pas d'école dans leur village.
- ♦ **Borlez** a une école communale primaire pour les garçons.
- ♦ **Celles** a une école communale primaire pour les garçons et une école primaire libre pour les filles.
- ♦ **Les Waleffes** a une école communale primaire **mixte** et une école primaire libre.
- ♦ **Viemme** a 2 écoles communales primaires : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

A l'époque, les écoles gardiennes (maternelles) n'existent pas.

Les écoles libres sont placées sous l'autorité de personnalités importantes (Aineffe : M. le baron d'Otreppe de Bouvette; Les Waleffes : M. le baron de Potesta; Celles : Mme de Boussemart, épouse du bourgmestre de l'époque). Les écoles d'Aineffe et Les Waleffes sont d'ailleurs connues sous l'appellation «écoles du baron».

Comme **matériel**, les élèves disposent d'une ardoise en carton, d'une petite boîte avec un morceau de loque pour laver l'ardoise et d'un plumier en bois blanc contenant crayon et touche.

Le porte-plume avec plume métallique a été utilisé progressivement. Ce petit matériel scolaire a été employé dans le 1er quart du siècle tout en s'améliorant en fonction des impératifs budgétaires des pouvoirs organisateurs.

Le **banc** en bois à 2 places avec dossier obligeait l'élève à une tenue correcte. Un trou y accueillait l'encrier, une rainure recevait le porte-plume et la touche.

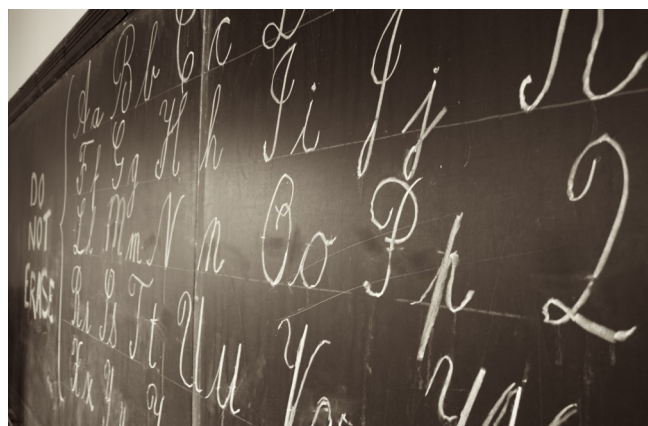
Le **tableau noir**, l'estrade, le bureau du maître, le portrait de nos souverains, des cartes de géographie (dont celle de la Belgique) complétaient le décor de la classe.

Un **poêle d'usine** était installé dans l'allée centrale et une longue buse transversale rejoignait la cheminée d'évacuation des fumées.

Dans l'école à classe unique (les 6 années dans une même classe avec un seul maître), l'allée centrale séparait les degrés scolaires : 1ère, 2ème, et 3ème années d'un côté; 4ème, 5ème et 6ème années de l'autre.

Les élèves devaient revêtir un **tablier**.

Le 19 mai 1914, la loi sur l'obligation scolaire jusqu'à 12 ans est votée. La guerre bouleverse tout et ce n'est qu'en 1918 que l'obligation scolaire (élevée entre-temps à 14 ans) est définitivement adoptée. Il faudra toutefois attendre 1920 pour que la loi fut effectivement appliquée. La Belgique était, avec la Russie, le dernier pays européen à voter l'obligation scolaire.



Faimes en chiffres

L'école

L'heure de la rentrée scolaire a sonné : voici quelques chiffres relatifs à notre école fondamentale (Celles + Les Waleffes).

Le tableau ci-dessous indique une stabilité (voire une légère augmentation depuis 2010) du nombre des élèves qui fréquentent notre établissement.

Années scolaires	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ecole de Celles	204	201	212	211	220
Ecole de Les Waleffes	82	78	83	82	83
TOTAL	286	279	295	293	303

Un petit coup d'œil sur les beaux résultats au CEB des élèves de l'école communale.

Certificat d'études de base

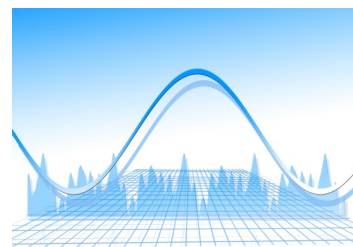
Années scolaires	Résultats
2013-2014	29 CEB délivrés sur 30 élèves
2014-2015	30 CEB délivrés sur 30 élèves
2015-2016	30 CEB délivrés sur 30 élèves

Personnel

Pour l'enseignement maternel, notre école occupe 6 instituteurs (1 puéricultrice + 1 professeur en psychomotricité s'ajoutent au groupe).

En ce qui concerne les classes primaires, 14 instituteur et institutrices, un professeur de gymnastique, un enseignant de morale, un autre de religion ainsi que 2 professeurs de langue complètent l'équipe du personnel.

N'oublions pas de citer les 10 surveillantes et éducatrices qui veillent sur nos enfants.



Taux de chômage

FAIMES	6,6%
GEER	6,8%
VERLAINE	6,8%
DONCEEL	7,6%
TINLOT	7,7%
CLAVIER	7,8%
CRISNEE	7,8%
NANDRIN	8,0%
REMICOURT	8,1%
BERLOZ	8,3%
HERON	8,5%
OUFFET	8,6%
LINCENT	8,9%
FEXHE	9,2%
BRAIVES	9,3%
HANNUT	9,3%
VILLERS-LE-BOUILLET	9,3%
WASSEIGES	9,4%
ANTHISNES	9,6%
MARCHIN	9,6%
BURDINNE	9,7%
OREYE	9,7%
MODAVE	10,1%
WANZE	10,5%
FERRIERES	10,6%
SAINT-GEORGES	11,2%
WAREMME	12,1%
AMAY	12,4%
HAMOIR	12,5%
ENGIS	14,5%
HUY	16,3%

Le taux de chômage à Huy-Waremme est de 11,1%.

Le tableau ci-dessus nous montre que la commune de **Faimes se situe à la meilleure place du classement des 29 communes.**



Espace informatique «easy-e-space»



En collaboration avec l'Administration communale, le **C.P.A.S.** met un **espace informatique à la disposition des habitants de Faimés.**

Outre une initiation élémentaire à l'utilisation d'un ordinateur, ce service propose une aide dans différents domaines tels que la recherche internet, le traitement de texte, la mise en page, la consultation d'e-mails, les réseaux sociaux et les forums.

Horaires : mardi et jeudi de 13h00 à 16h00

Lieu : Ecole de Celles, à côté du magasin de seconde main L'Aubaine.

Contact : M. Jean-Claude BROSE au 0497/921 866



Conférence-débat organisée par le Conseil Communal Consultatif des Aînés de Verlaine

Vivre et vieillir chez soi

- ♦ Comment améliorer l'accessibilité à notre maison ?
- ♦ Comment adapter notre logement à nos besoins ?
- ♦ Notre logement vieillit, nous aussi



Avec les intervenants, M. Ludovic GRODENT, ergothérapeute et M. Robert GRABICZAN, Ingénieur Civil Architecte.

Venez en débattre avec nous le **mardi 20 septembre 2016 à 14h00**, en la salle «Les Thuyas», rue de l'Eglise, 15 à Verlaine.

Réservation souhaitée avant le 15 septembre 2016 auprès de M. Marcel JACOBS, Président du C.C.C.A. au 04/259 67 24 ou 0497/570 412

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 17h et le jeudi jusqu'à 19h00

Tous vos dons sont les bienvenus - Enlèvement gratuit



L'AUBAINE

Rue Adolphe Braas 11

4317 Faimés

Tel: 0471/649 260

Adresse mail: magasincpas@commune-faimés.be

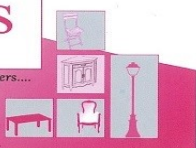
Vêtements de seconde main
Don et dépôt

Une collaboration entre les Communes et CPAS de Faimés et Geer.

Ouvert à tous

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers...

FAIS-MOI REVIVRE...



"Sans un pli!"

service de repassage (019-58 82 99)



Lundi : 7h00 - 12h00
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 14h00 - 17h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 15h00 - 19h00

Possibilité d'enlèvement et de dépôt à domicile.

**A partir du mois d'août,
un Service Couture**



sera à votre disposition.

Don de sang



Prochain passage de la Croix-Rouge dans la commune de Faimés :

Le mercredi 28 septembre 2016

de 17h30 à 20h00

à la salle «La Forge», rue A. Warnotte



Fonds Social Chauffage

Vous avez droit à une **allocation de chauffage** si vous vous chauffez avec du gasoil de chauffage, du pétrole lampant (type c) ou du gaz propane en vrac et si vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- ♦ les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité;
- ♦ les ménages à faibles revenus;
- ♦ les personnes surendettées.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210.00 €.

Plus d'infos ? Adressez-vous au **C.P.A.S. de Faimés :**

le jeudi entre 9h00 et 12h00 - 19/33 97 70

ADL NOTRE ECONOMIE REBONDIT !
AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Vous avez un **PROJET** ?
Vous venez de vous **INSTALLER** ?
Vous **CONTRIBUEZ** au **DEVELOPPEMENT** de l'**ECONOMIE** locale ?

BERLOZ
GEER
FAIMES
DONCEEL

NOS OBJECTIFS

- **REUNIR** les acteurs économiques et sociaux du territoire
- **FAVORISER** le réseautage
- **SOUTENIR** l'agriculture
- **VALORISER** les ressources et le savoir-faire local
- **ACCUEILLIR** et **INFORMER** les porteurs de projets
- **DEVELOPPER** des services aux habitants et aux entreprises
- **MENER** des actions créatrices d'emploi
- **IMPULSER** les initiatives de développement

CONTACTEZ-NOUS !

ADL Berloz - Donceel - Faimes - Geer
Rue Antoine Dodion, 10 - 4257 Berloz • 019 33 99 89 (96)
www.facebook.com/berloz.donceel.faimes.geer.be
www.berloz-donceel-faimes-geer.be



Rur'Active
Berloz • Donceel • Faimes • Geer

BOX

Bar mobile
Espace événements



La Rur'Active Box :
une salle **POLYVALENTE** et **EQUIPEE**
à la disposition des acteurs locaux
A louer pour tous vos événements !

Plus d'infos : 019 54 92 45

www.berloz-donceel-faimes-geer.be/ruractive-box



Agence de Développement Local



Nous sommes à la recherche d'espaces à combler pour activités indépendantes, espaces de co-working, ... : bâtiments, locaux, anciennes granges, commerces à remettre, ... remis à neuf ou pas.

L'objectif est d'une part, de proposer ces lieux à nos jeunes indépendants pour l'exercice de leur activité et en fonction de leurs besoins et d'autre part, d'offrir une seconde vie à ces espaces inoccupés, le tout sur base d'un cadastre mis à jour régulièrement (consultable sur notre site).

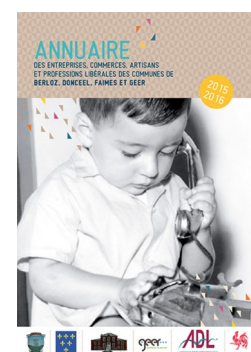
Des propositions ? Des infos ? N'hésitez pas à nous contacter :

emilie.massi@publilink.be (019 33 99 96)

florence.goblet@publilink.be (019 33 99 89)

L'ADL prépare un nouvel exemplaire de son annuaire économique : manifestez-vous !

Edité tous les 2 ans, il s'agit d'un véritable outil au service du citoyen puisqu'il reprend les coordonnées des entreprises, commerces, artisans et professions libérales du territoire, mais aussi des informations sur les services communaux et les associations présentes dans les villages de notre territoire.



⇒ **Vous souhaitez apparaître dans notre nouvelle édition ?** Contactez-nous ou rendez-vous sur notre site pour remplir le formulaire reprenant vos coordonnées !

L'annuaire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Berloz, Donceel, Faimes et Geer. Il offre donc une large visibilité à nos entreprises, auxquelles nous proposons des emplacements pour accueillir leurs logos et publicités. Le prix des encarts varie en fonction du format et de l'emplacement. Contactez l'ADL pour connaître les modalités :

adlannuaire@gmail.com ou 019/33 99 96(89)

Etat Civil du 1er janvier au 30 juin 2016

Naissances

Bienvenue aux petits-bouts et félicitations aux heureux parents



DEL DEGAN NEUVILLE Charlotte, née le 26.01.16

ORY Juliette, née le 12.02.16

JANSSIS Juliette, née le 19.02.16

MOREAU Léonie, née le 29.02.16

DELHEZ Maxence, né le 16.03.16

FREUVILLE Maëlle, née le 18.03.16

DE VILLELONGUE Lola, née le 24.03.16

FERON Hugo, né le 28.03.16

WERY Gaspard, né le 03.04.16

AJANOHUN Martin, né le 02.05.16

MANIGLIA Livio, né le 12.05.16

BIETS Maël, né le 19.05.16

Mariages

Tous nos vœux de bonheur aux mariés



Monsieur et Madame Marsin-Lino

Monsieur et Madame Marique-Aron

Monsieur et Madame Barthélemy-Depaye

Monsieur et Madame Neutelers-Chasseur

Décès

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles éprouvées



GAETHOFS Alice, née le 12.11.21, décédée à 94 ans

REGINSTER Jeanne, née le 27.11.22, décédée à 93 ans

GALAND Albert, né le 26.05.28, décédé à 87 ans

BAILLY Marcelle, née le 30.08.28, décédée à 87 ans

GOFFIN Eugène, né le 15.01.33, décédé à 83 ans

BERTRAND Henriette, née le 02.05.33, décédée à 83 ans

SOTTIAUX Yvette, née le 28.05.34, décédée à 81 ans

KALKMAN Albert, né le 29.07.41, décédé à 74 ans

COLLARD Guillaume, né le 29.09.47, décédé à 68 ans

GAUDIN Francis, né le 27.06.60, décédé à 55 ans

RENNESON Jean, né le 03.06.63, décédé à 52 ans

Faimes en images

Relais sacré

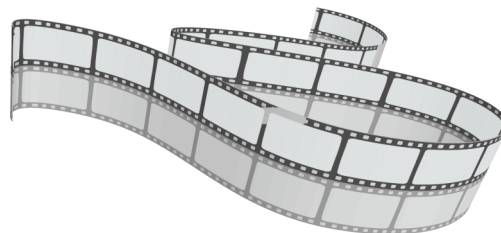


Participation des enfants aux commémorations dans les villages de notre commune

Fête des écoles - juin 2016



Spectacle de fin d'année et manifestations diverses



L'Euro 2016



Succès de foule au Cortil à Borlez lors des retransmissions des matchs de l'Euro organisées par l'Etoile de Faimés et soutien indéfectible des participants à nos valeureux diables rouges !

Été solidaire



Dans le cadre d'«Été solidaire, je suis partenaire», dix jeunes Faimois, âgés de 15 à 21 ans, ont été engagés sous contrat d'occupation d'étudiant du 4 juillet au 12 août

Plaine de jeux 2016



Encadrés par 28 animateurs et 2 chefs de plaine, les enfants ont participé à des jeux divers sur des thèmes variés (Harry Potter et la coupe du monde de Quidditch, zootopie, le meilleur pâtissier, la mer et les jeux de sable, le Far-West, Koh-Lanta, ...)

Cette année, une excursion à Aywaille a également été organisée

Septembre 2016

AGENDA

Initiation à l'astronomie

le vendredi **2/9/16**

au Cortil à Borlez

à 20h00

Dîner et souper boulets-frites

le dimanche **4/9/16**

à la Ferme Thiribu à Aineffe

à 12H00

Goûter des pensionnés de Viemme

le dimanche **4/9/16**

au Cortil à Borlez

à 14h00

Conférence : les haies indigènes

le vendredi **9/9/16**

au Cortil à Borlez

à 20h00

Week-end du Patrimoine les 10 et 11 septembre

Conférence du Comité apicole

le dimanche **11/9/16**

au Cortil à Borlez

à 14h00

Fête de Les Waleffes les 16 et 17/9/16

9ème barbecue - tournoi de pétanque

chapiteau + Patria

Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre

Pensionnés de Faimés goûter-spectacle

le samedi **17/9/16**

au Patria à Les Waleffes

à 14h30

Initiation à l'astronomie

le vendredi **23/9/16**

au Cortil à Borlez

à 19h00

D'une main à l'autre Journée couleur d'Afrique

motos anciennes, repas (midi + soir), bar (toute la journée)

le dimanche **25/9/16**

à La Forge à Celles

à 9h00

Croix Rouge don de sang

le mercredi **28/9/16**

à La Forge à Celles

de 17h30 à 20h00

Octobre 2016

Comité paroissial de Les Waleffes

dîner paroissial

le dimanche **2/10/16**

au Patria à Les Waleffes

à 12h00

Conférence :

arbustes et fleurs parfumés

le vendredi **7/10/16**

au Cortil à Borlez

à 20h00

Comité jumelage

souper aux moules

le samedi **8/10/16**

à La Forge à Celles

à 18h30

Souper de l'Etoile de Faimés

le samedi **15/10/16**

à la buvette de Borlez

à 18h00

Ecoles communales

fête Halloween

le vendredi **28/10/16**

à 18h00

**Dans la nuit
du 29 au 30 octobre,
à 3h00, il sera 2h00**

**Reculez vos montres
et horloges d'1 heure**



Novembre 2016

Extrascolaire

stages de la Toussaint

du 31/10 au 4/11/16

à La Forge à Celles

Conférence :

les plantes pour fleurs coupées

le vendredi **6/11/16**

au Cortil à Borlez

à 20h00

Vélo Club Hesbignon

Saint-Nicolas dans les rues de Viemme

le samedi **12/11/16**

à 11h00

**Administration communale
élaboration du calendrier
culturel 2017**

le jeudi **17/11/16**

salle des mariages à Celles

à 19h30

**Conseil communal
des Aînés
souper-spectacle**

le samedi **26/11/16**

à La Forge à Celles

à 14h00



Décembre 2016

**Etoile de Faimés
Saint-Nicolas**

souper et distribution

le samedi **3/12/16**

à La Forge à Celles

à 18h00

Djoyeus Borlatis

**Saint-Nicolas dans les
rues de Borlez**

les 3 et 4/12/16

à 9h00

Aineffe en fête

**Saint-Nicolas dans les
rues d'Aineffe**

(pour les - de 12 ans et
les + de 60 ans)

le dimanche **4/12/16**

à 9h00

**Conférence du Comité
apicole**

le dimanche **11/12/16**

au Cortil à Borlez

à 14h00

Marché de Noël

le jeudi **15/12/16**

à la petite école de Viemme

à 15h30

**Djoyeus Borlatis
Noël du cœur**

récolte vêtements et denrées
non périssables pour le
C.P.A.S. + bar de Noël

le vendredi **16/12/16**

à la ferme pédagogique de
Borlez

à 19h00

**Comité de la fête de la
bière à Celles**

animations de Noël

le samedi **17/12/16**

place Wauters à Celles

à 16h00

Comité Viemme et vous

**animations de Noël
à Viemme**

le dimanche **18/12/16**

à 16h00

Extrascolaire

stages de Noël

du 26/12 au 6/1/17

à La Forge à Celles

Aineffe en fête

dégustations de Noël

les 28 et 29/12/16

à la ferme Thiribu à Aineffe

Croix Rouge

don de sang

le mercredi **28/12/16**

à La Forge à Celles

de 17h30 à 20h00





Marc Lindekens

Le Collège communal

Marie Alice Vandereyken

Bourgmestre
Echevine de l'enseignement
mariealicevandereyken@gmail.com



Jean-Marc Delchambre

Echevin des finances, des travaux subsidiés
et des cultes
jc.delchambre@skynet.be



Guy Dubois

Echevin des travaux
guyduboisfaimes@skynet.be



Frédéric Delnatte

Echevin de la culture et de la citoyenneté
fredericdelnatte@gmail.com



Etienne Cartuyvels

Président du C.P.A.S.
Jeunesse et personnes âgées
cartuy@outlook.be



Les Conseillers communaux

Bernard Boxus

be.boxus@gmail.com



Laurence Sarton

laurence1830@gmail.com



Myriam Detiège

myriam.detiège@minfin.fed.be



Sophie Léonard

sophieleonard13@gmail.com



Sébastien Masy

seb_masy@hotmail.com



Marie-Claire Binet

mcbinet@gmail.com



Gilles Devallée

gilles.devallee@gmail.com



Lucie Rethy

lucie.rethy@student.ulg.ac.be



Editeur responsable : Marie Alice Vandereyken

Commune de
faimes



Rue A. Braas, 13 à 4317 FAIMES
Tél. 019/33 98 50-Fax. 019/33 97 76
E-mail : commune@faimes.be

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 à 12h

Permanences : les mercredis de 14 à 16h

les samedis de 10 à 12h